

Concours : CAPES réservé

Section : langues régionales

Option : Occitan

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Jean-Marie Sarpoulet
Président du jury

RAPPORT SUR L'ORAL DU CAPES RESERVE D'OCCITAN SESSION 2018

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum
- Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour la section histoire et géographie, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'exposé a lieu en français. L'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Les candidats et leurs productions

Deux candidats se sont présentés au CAPES réservé d'occitan-langue d'oc pour deux places. Les deux candidats ont été admis.

Les sujets :

Conformément au cadre réglementaire, les deux sujets ont été :

Pour le premier candidat :

A partir du projet sur le conte que vous avez présenté en RAEP, vous décrirez une séance en classe de 4^e. Vous définirez les objectifs, le déroulement, l'évaluation et les remédiations éventuelles. Vous insisterez sur la recherche de l'autonomie langagière chez l'élève.

Pour le second candidat :

Dans le projet pédagogique de votre séquence d'EPI du RAEP, explicitez de quelle manière vous avez travaillé les cinq activités langagières de la langue occitane. Quels ont été vos outils de référence ? Quelle évaluation avez-vous proposée ? Quelles remédiations pourriez-vous envisager ?

Evaluation :

D'une manière générale, les deux exposés à partir des RAEP ont été correctement construits. Les deux candidats avaient travaillé en amont leur présentation. Bien entendu, des points sont encore à préciser, notamment pour ce qui touche à la différence entre didactique et pédagogie dans la mise en œuvre d'une séance à l'intérieur d'une séquence et, à l'intérieur de la séance, l'équilibre entre les différentes phases. Le travail sur la question de l'évaluation est également à revoir. Evaluer, le geste d'évaluer, c'est, pour toute une part, renseigner l'apprenant sur ses apprentissages. En quoi la note renseigne-t-elle un élève sur ses apprentissages ? Les différentes destinations de l'évaluation devront donc être également réfléchies.

A partir de cela, la partie d'entretien sur la question posée par le jury mettait plus encore en évidence les manques en didactique et en pédagogique. Tout cela sera à revoir en formation, et dans le cadre d'un accompagnement par un tuteur.

La langue des deux candidats était satisfaisante. On insistera cependant pour dire qu'elle n'est jamais assez travaillée : le professeur d'occitan ne saurait être professeur de languedocien, de nontronais ou de provençal maritime. Le romancier et journaliste Gaston Bonheur disait au siècle passé que l'Occitanie « c'est mille kilomètres de large sur mille ans de haut ». Il est du devoir des candidats de ne pas s'enfermer dans une variante étroite mais de bien réfléchir sur le partage d'une langue de communication par nos élèves : le territoire de la langue occitane, c'est le cerveau de celui qui la parle, pas un espace fermé par des isoglosses mouvants aux contours figés au XIX^e siècle... Qu'est-ce que l'occitan peut apporter à l'élève, dans son unicité ?

Cela nous conduit à la dernière remarque. La culture occitane ne peut être réduite, malgré l'importance respective de ces marqueurs, au rugby, à la cuisine ou à la manière de faire la fête. De même que la culture européenne se fonde sur Rome (et donc la Grèce), le Christianisme, les Réformes, protestantes et catholiques, et les Lumières, de même que la culture française dépasse largement les limites de l'hexagone, de même, la culture occitane, est ce que nous avons en partage, même si nous ne le savons pas, ce n'est pas un marqueur ethnique, c'est ce qui nous vient des troubadours, du mouvement autour de Nérac et de Toulouse au XVII^e siècle et puis du Félibrige, comme de cette culture populaire, des chants, des danses... Qui pourrait parler de l'Europe sans Homère, sans Shakespeare, qui pourrait enseigner le français sans connaître Chrétien de Troyes, Corneille, Stendhal ? N'est-ce pas ? Alors comment enseigner l'occitan sans connaître Guilhem IX, Garros, Mistral, Aubanel, les folkloristes du XIX^e, les auteurs du XX^e et les créateurs du XXI^e siècle ?